



LES RENDEZ-VOUS DE L'ACHAT

CONFERENCE – PETIT-DEJEUNER

Mardi 2 décembre 2008 de 9 heures à 11 heures

Allocution d'accueil à partir de 8h45 par M. Guy REVOL, Président CDAF Rhône-Alpes-Auvergne

A l'hôtel AXOTEL PERRACHE,

12 Rue Marc-Antoine Petit, 69002 LYON (Métro, Tram et Gare SNCF Perrache)

LOI DE MODERNISATION DE L'ECONOMIE

Ce qu'il faut savoir sur cette loi qui entre en application le 1^{er} janvier 2009.

- Les implications sur les délais de règlement
- Les modifications des conditions générales de vente
- Les pratiques abusives
- Les stratégies à mettre en place
- Les éventuels accords de branches en cours de négociation...
- Impact sur l'ensemble de la supply chain : comment s'organiser pour palier aux effets sur la trésorerie

Intervenants :

- Juridique : **Me Franck BUFFAUD**, Avocat – Cabinet DELSOL
- Financier : **M. Thierry BEZANSON**, Délégué régional AFDCC (Association des Credit Manager), Consultant Formateur – THB CONSULTING
- Supply Chain : **M. Olivier MAUSER**, Consultant – INEUM

Nos intervenants se tiendront prêts à répondre à toutes vos questions. Pour qu'ils puissent y travailler au plus tôt, nous vous suggérons de nous en faire part sur le bulletin d'inscription.

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner le bulletin ci-joint, accompagné de votre règlement.

A bientôt !



BULLETIN D'INSCRIPTION

LOI DE MODERNISATION DE L'ECONOMIE – 2 décembre 2008

A retourner par courrier postal avec votre règlement, à l'attention de :

Raphaëlle RAVEAUD – CDAF GRAND SUD EST, 125 Rue Boileau, 69006 LYON

(Renseignements : 04 69 70 99 36 ou grand-sud-est@cdaf.fr)

Nom		Prénom	
Fonction		Société	
Adresse complète			
Tél		Mobile	
E-mail		N° Adhérent	

Je serai accompagné de ____ personne(s) :

Nom		Prénom	
E-mail		N° Adhérent	

Tarif en Euros TTC :

Adhérent	Non-Adhérent
25 Euros	35 Euros

Adresse de facturation (si différente de l'adresse indiquée ci-dessus) : _____

Questions, points à développer : _____

A noter :

Inscriptions, dans la limite des places disponibles, jusqu'au 28 novembre. Les inscriptions ne sont confirmées qu'à réception du bulletin accompagné du règlement. A compter du 15 novembre, aucun désistement ne sera pris en compte et par conséquent, aucun remboursement effectué.

MANIFESTATION RESERVEE AUX PROFESSIONNELS DE L'ACHAT